

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE
Séance du 24 septembre 2015 20h45

Convocation : 21/09/2015
Affichage : 21/09/2015

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Barnabon, Deprez, Deviers, Szmiedt,
Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Gélineau, Lemaire, Lemaistre, Mauduit,
Tiret

Absents excusés : Madame Varvarais ayant donné procuration à Monsieur Lemaire,

Absent : Monsieur Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur Broegg

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du précédent conseil municipal. Le précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Madame Szmiedt, 1^{er} adjointe, demande à Monsieur Champagne l'autorisation de prendre la parole. Elle donne lecture d'un document au nom des 3 adjoints qui demandent également la parole à chacun leur tour ainsi que d'autres élus.

Ordre du Jour

1) Retrait de fonction d'adjoint :

Suite au retrait le 14 septembre 2015 par Monsieur Champagne Stéphan, Maire, de la délégation consentie à Madame Barnabon Nadine, adjointe au maire par arrêté du 04 avril 2014 n°030/14 dans les domaines de l'enseignement, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. »

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Barnabon Nadine dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire demandant « retrait » ou « non retrait » de fonction d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal organise un vote à scrutin secret.

Le dépouillement du vote est effectué par Madame Deprez Marcelle et Madame Barnabon Nadine, l'ainée et la plus jeune des conseillers municipaux devant l'ensemble des membres présents du conseil municipal.

Ce dépouillement donne les résultats suivants :

Retrait : 6
Non retrait : 7
Abstention : 1

A la majorité, Madame Barnabon Nadine est maintenue dans ses fonctions.

2) Election d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire informe que vu les résultats sur le maintien de fonction d'adjoint, le 2nd point d'ordre du jour n'a plus lieu d'être.

Monsieur Champagne, maire, clôture la séance.

Clôture de la séance à 21h45